

L'INSEE publie, le 23 juillet 2024, un article exploitant un ensemble de données issues des enquêtes Emploi 2019 et 2020 et démontrant une mobilité sociale ascendante plus importante chez les descendants d'immigrés, en comparaison avec les personnes sans ascendance migratoire.



Les descendants d'immigrés s'élèvent plus souvent dans l'échelle sociale que les personnes sans ascendance migratoire

Insee Première • n° 2006 • Juillet 2024



Alors que leurs parents occupaient des positions sociales moins qualifiées, les descendants d'immigrés âgés de 35 à 59 ans appartiennent à des groupes socioprofessionnels assez proches de ceux des personnes sans ascendance migratoire directe. Les descendants d'immigrés sont ainsi plus souvent en ascension sociale par rapport à leurs parents. En 2019-2020, les trois quarts des descendants d'immigrés devenus cadres avaient un père ouvrier ou employé, contre la moitié des personnes sans ascendance migratoire.

À caractéristiques sociodémographiques comparables, pour chaque groupe socioprofessionnel d'origine, les descendants d'immigrés ont autant de chances de progresser dans l'échelle sociale que les personnes sans ascendance migratoire. En particulier, les chances de devenir cadre lorsque les parents ne l'étaient pas sont similaires quel que soit le lien à l'immigration. Pour tous, l'obtention d'un diplôme du supérieur est déterminante pour une mobilité ascendante.

En 2019-2020, 1,8 million de **descendants d'immigrés**, âgés de 35 à 59 ans, en emploi ou ayant déjà travaillé, vivent en France hors Mayotte. 47 % d'entre eux ont un seul parent immigré, et 53 % deux parents immigrés. Ils ont majoritairement des origines européennes (Europe du Sud pour 44 % d'entre eux) ou maghrébines (35 %).

La majorité des descendants d'immigrés occupent une position sociale différente de leurs parents, une situation un peu plus fréquente que parmi les personnes **sans ascendance migratoire directe**. Ainsi, 69 % des hommes descendants d'immigrés âgés de 35 à 59 ans en emploi ou ayant déjà travaillé relèvent d'un groupe socioprofessionnel différent de celui de leur père, contre 65 % parmi ceux sans ascendance migratoire ► **sources et méthodes**. Pour les femmes par rapport à leur mère, ces proportions sont respectivement de 73 % et 70 %.

Les descendants d'immigrés occupent des positions socioprofessionnelles assez proches de celles des personnes sans ascendance migratoire, à la différence de leurs parents

La répartition des descendants d'immigrés selon le groupe socioprofessionnel est assez proche de celle des personnes sans ascendance migratoire, même si

les premiers occupent plus souvent des positions moins qualifiées. 16 % des descendants d'immigrés âgés de 35 à 59 ans en emploi ou ayant déjà travaillé sont cadres, contre 20 % des personnes sans ascendance migratoire ; 52 % des descendants d'immigrés sont ouvriers ou employés, dont 19 % non qualifiés, contre respectivement 46 % et 16 % des personnes sans ascendance migratoire ► **figure 1**.

Au moment où ils terminaient leurs études, la situation de leurs parents sur le marché du travail différait beaucoup plus. Lorsqu'au moins un des parents est immigré, les pères non qualifiés étaient, en proportion, deux fois plus nombreux qu'au sein des couples de parents non immigrés, et les pères cadres y étaient deux fois moins nombreux. Quand les deux parents sont immigrés, les écarts

► 1. Répartition des personnes en emploi et de leurs parents par catégorie socioprofessionnelle, selon l'ascendance migratoire

| Statut migratoire | en % | | | | | | Ensemble |
|---|--------------|--------|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|----------|
| | Non-salariés | Cadres | Professions intermédiaires | Ouvriers ou employés qualifiés | Ouvriers ou employés non qualifiés | Na jamais travaillé ¹ | |
| Personnes sans ascendance migratoire directe | 8,5 | 19,7 | 25,9 | 29,7 | 16,2 | /// | 100,0 |
| Femmes | 5,2 | 16,4 | 27,7 | 29,0 | 21,7 | /// | 100,0 |
| Hommes | 11,9 | 23,0 | 24,2 | 30,4 | 10,6 | /// | 100,0 |
| Mères de ces personnes | 9,6 | 4,6 | 12,0 | 21,1 | 19,0 | 33,6 | 100,0 |
| Pères de ces personnes | 18,8 | 14,5 | 15,3 | 31,3 | 10,6 | 9,6 | 100,0 |
| Descendants d'immigrés | 7,3 | 15,7 | 25,1 | 32,8 | 19,1 | /// | 100,0 |
| Femmes | 4,4 | 14,2 | 25,6 | 31,1 | 24,7 | /// | 100,0 |
| Hommes | 10,3 | 17,4 | 24,5 | 34,7 | 13,2 | /// | 100,0 |
| Mères de ces descendants d'immigrés | 4,4 | 2,4 | 6,0 | 14,5 | 25,3 | 47,5 | 100,0 |
| Pères de ces descendants d'immigrés | 14,3 | 7,0 | 9,3 | 36,4 | 22,8 | 10,3 | 100,0 |
| Dont deux parents immigrés | 6,5 | 14,0 | 25,2 | 34,3 | 20,0 | /// | 100,0 |
| Femmes | 3,6 | 13,2 | 26,0 | 31,1 | 26,2 | /// | 100,0 |
| Hommes | 9,6 | 14,8 | 24,5 | 37,6 | 13,5 | /// | 100,0 |
| Mères de ces descendants d'immigrés | 2,6 | 0,8 | 1,7 | 8,9 | 29,8 | 56,3 | 100,0 |
| Pères de ces descendants d'immigrés | 11,6 | 2,8 | 6,3 | 40,6 | 28,9 | 9,8 | 100,0 |

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

¹ Na jamais travaillé ou profession inconnue.

Lecture : En 2019-2020, parmi les hommes âgés de 35 à 59 ans à la date de l'enquête, en emploi ou ayant déjà travaillé et ayant deux parents immigrés, 14,8 % sont cadres.

Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi ou ayant déjà travaillé, non immigrées, âgées de 35 à 59 ans à la date de l'enquête.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

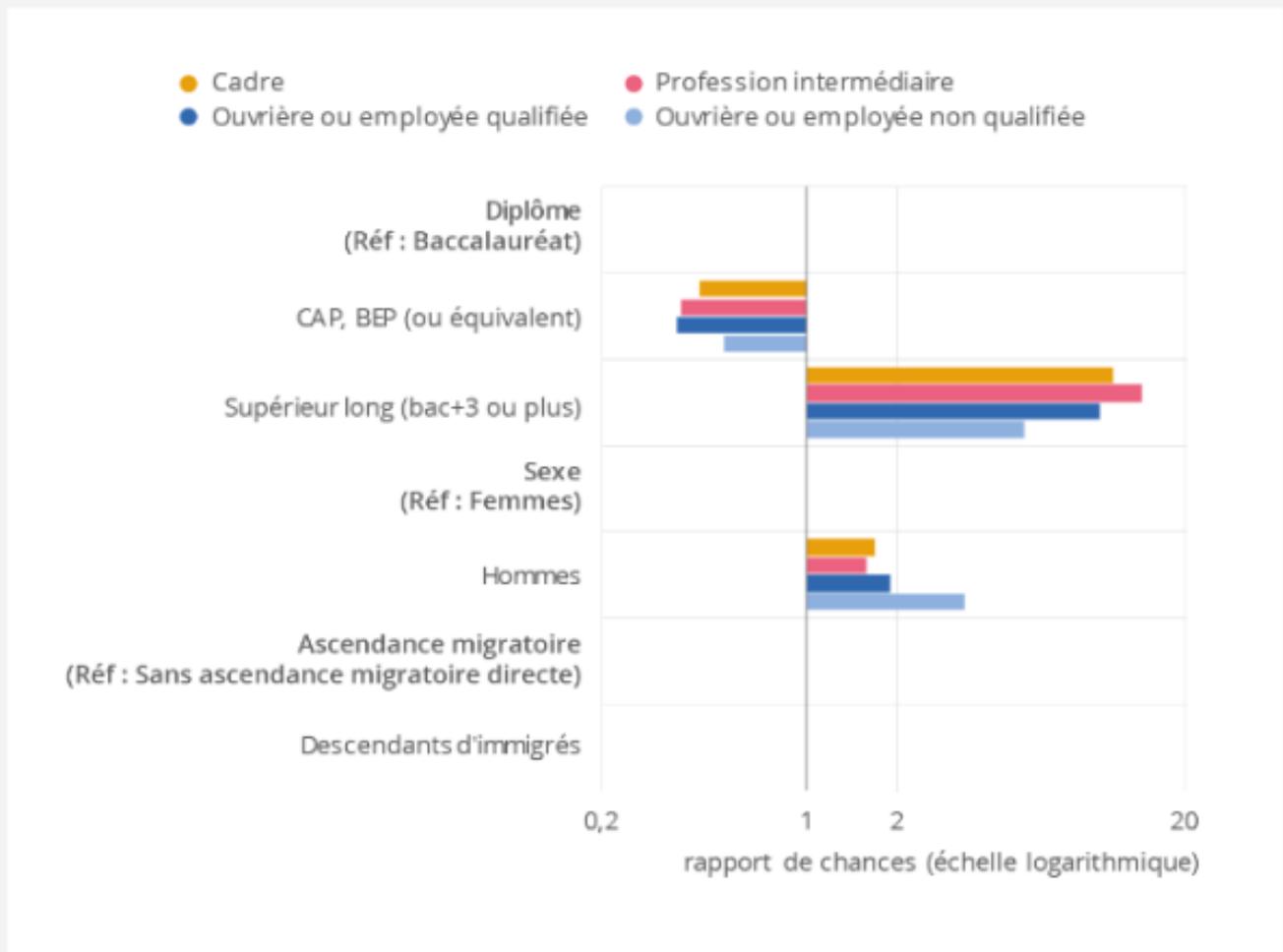
Davantage d'ascension sociale chez les descendants d'immigrés

Les données des enquêtes Emploi 2019 et 2020 démontrent une plus forte mobilité sociale chez les descendants d'immigrés, donc parmi les « *personnes nées en France et ayant au moins un parent immigré, c'est-à-dire un parent né étranger à l'étranger* » (INSEE). Cette mobilité sociale est généralement ascendante : les descendants d'immigrés occupent ainsi plus souvent une position sociale supérieure à celle de leurs parents que dans le cas des personnes sans ascendance migratoire. La mobilité sociale ascendante est encore plus importante lorsqu'on isole les descendants d'immigrés dont les deux parents sont immigrés.

« *La mobilité sociale ascendante est nettement plus fréquente parmi les descendants d'immigrés. Ainsi, 37 % des hommes descendants d'immigrés relèvent d'un groupe social de salariés supérieur à celui de leur père — immigré ou non selon la situation migratoire du couple parental —, contre 27 % des hommes sans ascendance migratoire. Pour les femmes, l'écart est également de 10 points : 49 % des descendantes d'immigrés appartiennent à un groupe social supérieur à celui de leur mère salariée, contre 39 % des femmes sans ascendance migratoire* » (INSEE)

INSEE

Figure 3a - Influence du diplôme, du sexe et du statut par rapport à l'immigration sur la mobilité ascendante, selon le groupe social de la mère



Réf. : modalité de référence.

Note : Par rapport à la mère non cadre, les régressions estiment les chances d'avoir une mobilité ascendante (versus une mobilité descendante ou une immobilité sociale), à autres caractéristiques comparables (niveau de diplôme, sexe, âge, groupe socioprofessionnel de l'autre parent, taille de l'unité urbaine du logement de résidence, nombre de salariés dans l'établissement employeur, secteur d'activité de l'établissement de l'emploi principal ou de l'emploi antérieur). Par rapport à la mère cadre, la régression estime les chances de rester cadre plutôt que d'avoir une mobilité descendante. Les barres de la modalité « Descendants d'immigrés » (variable Ascendance migratoire) ne sont pas représentées car les rapports de chances ne sont pas significatifs. Seuls le sexe, certains niveaux de diplôme et l'ascendance migratoire sont présents sur la figure.

Lecture : À autres caractéristiques comparables, une personne salariée diplômée d'un bac+3 ou plus, et dont la mère est ouvrière ou employée qualifiée, a 10 fois plus de chances d'avoir une mobilité ascendante qu'une personne ayant les mêmes caractéristiques mais étant diplômée du baccalauréat.

Champ : France hors Mayotte, personnes salariées, non immigrées, âgées de 35 à 59 ans à la date de l'enquête.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

Des chances identiques de s'élever dans l'échelle sociale ?

Cette mobilité sociale plus forte ne veut pas dire que les descendants d'immigrés ont davantage de chances de s'élever sur l'échelle sociale. A caractéristiques comparables (âge, sexe, niveau de diplôme, taille de l'aire urbaine de référence, etc.), les chances de mobilité sociale ascendante sont identiques entre descendants d'immigrés et personnes sans ascendance migratoire. Il existe donc d'autres facteurs expliquant le fait que la mobilité sociale ascendante soit plus forte chez les

descendants d'immigrés : le principal de ces facteurs est la position sociale des parents. En effet, les parents des personnes descendant d'immigrés occupent des positions sociales plus basses que les parents des personnes sans ascendance migratoire. Les possibilités d'ascension sociale sont donc plus nombreuses chez les descendants d'immigrés.

Lorsqu'on s'intéresse plus particulièrement à l'accès au statut de cadre, on observe les mêmes chances de devenir cadre chez les descendants d'immigrés que chez les personnes sans ascendance migratoire. L'accès au statut de cadre dépend surtout du niveau de diplôme... et du sexe : les hommes ont ainsi deux fois plus de chances de devenir cadres que les femmes.

Une tendance à la baisse Des écarts de positions sociales

Les chiffres des enquêtes Emploi montrent aussi que les positions socioprofessionnelles des personnes descendant d'immigrés, contrairement à celles de leurs parents, sont relativement proche de celles des personnes sans ascendance migratoire. Ces données démontrent ainsi une tendance à la réduction des écarts de positions sociales entre personnes descendant d'immigrés et personnes sans ascendance migratoire. Cependant il est important de relever que l'écart entre les positions socioprofessionnelles des personnes descendant d'immigrés et de celles sans ascendance migratoire est plus important lorsque les deux parents sont immigrés.

Pour plus d'informations, retrouvez l'intégralité des données et les méthodes utilisées sur [le site de l'INSEE](#) [1]

[n°2006 - Juillet 2024 - Les descendants d'immigrés s'élèvent plus souvent dans l'échelle sociale que les personnes sans ascendance migratoire](#)

[Alors que leurs parents occupaient des positions sociales moins qualifiées, les descendants d'immigrés âgés de 35 à 59 ans appartiennent à des groupes socioprofessionnels assez proches de ceux des personnes sans ascendance migratoire directe. Les descendants d'immigrés sont ainsi plus souvent en ascension sociale par rapport à leurs parents. En 2019-2020, les trois quarts des descendants d'immigrés devenus cadres avaient un père ouvrier ou employé, contre la moitié des personnes sans ascendance migratoire.](#)

[ROUSSEL, Philippe \(Juillet 2024\)](#)
[2]



Dates: Jeudi 8 août 2024 - 10:15

Thématiques: [Discrimination](#) [3]

[Emploi, Insertion, Formation](#) [4]

[Immigration / Intégration](#) [5]

[Jeunesse, Famille, Parentalité](#) [6]

Publié le 08 août 2024

URL de la source (modifié le 08/08/2024 - 13:56): <https://www.irev.fr/actualites-0/les-enfants-dimmigres-selevent-plus-souvent-dans-lechelle-sociale-que-les-personnes>

Liens

[1] <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8229690#onglet-1>

[2] http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice_display&id=34994

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3680>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3682>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3684>

[6] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3686>